

EXEMPLE D'ÉPREUVES

DIPLÔME DE FRANÇAIS PROFESSIONNEL

RELATIONS INTERNATIONALES C1

Série n°2

ÉPREUVES COMPRENDRE ET TRAITER L'INFORMATION

ÉPREUVES INTERAGIR À L'ORAL

CORRIGÉ [pour l'enseignant(e)]

En partenariat avec



Avec la collaboration pédagogique
du Département de français de



**diplomatische
akademie wien**
Vienna School of International Studies
École des Hautes Études Internationales de Vienne

Le contenu des activités est fidèle au format numérique, mais la forme des activités a parfois été adaptée au format papier.

Pour en savoir plus :

Tutoriels : www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/se-preparer/tutoriels-dfp/

Guide du candidat : https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2022/10/Guide-Candidat_DFP-RI.pdf

ACTIVITÉ 1

L'Organisation des Nations Unies fait appel à tous les pays membres pour appuyer la création d'un projet rendant l'éducation plus accessible et mieux adaptée aux enfants réfugiés dans des campements.

Vous travaillez pour le *ministère des Affaires étrangères d'un pays francophone* qui s'engage en faveur de ce projet pour l'éducation des enfants réfugiés.

Vous devez rédiger une déclaration officielle sur son positionnement.

Prenez connaissance des documents 1 et 2 et rédigez la déclaration officielle de votre ministère.

Toute déclaration officielle exprime la position du pays comme suit « La Belgique... » / « La France... » et est rédigée à la troisième personne.

Vous respecterez le plan suivant :

- 1. Contexte / Situation initiale*
- 2. Positionnement du pays*
- 3. Propositions / perspectives*

DOCUMENT 1[Droits de l'enfant](#) [Situation par pays](#) [Convention et textes](#) [Thèmes](#) [Blog](#) [Qui sommes-nous ?](#) [Agir](#) [Contact](#)

Comprendre le droit à l'éducation des enfants

L'éducation est un droit essentiel, qui permet à chacun de recevoir une instruction et de s'épanouir dans sa vie sociale. Le droit à l'éducation est vital pour le développement économique, social et culturel de toutes les sociétés.

L'éducation permet d'acquérir les connaissances de base

L'éducation est l'apprentissage de diverses connaissances. Elle commence chez les plus jeunes par l'acquisition des connaissances élémentaires, c'est-à-dire l'alphabétisation. À ce stade, les enfants apprennent à lire et à écrire grâce à l'enseignement primaire et l'encadrement des parents.

C'est une étape essentielle qui permettra à l'enfant de poursuivre son éducation en intégrant l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'éducation favorise l'épanouissement de chaque enfant

L'éducation est aussi un apprentissage nécessaire qui permet à une personne de développer sa personnalité et son identité, ainsi que ses capacités physiques et intellectuelles. L'éducation permet notamment de transmettre les principes communs aux nouvelles générations et de conserver et de perpétuer les valeurs de toute une société. Elle contribue ainsi à l'épanouissement personnel en favorisant l'intégration sociale et professionnelle.

L'éducation a pour finalité d'améliorer la qualité de vie d'une personne. Elle offre aux adultes et aux enfants défavorisés une chance de sortir de la pauvreté. Elle est donc un outil essentiel pour le développement économique, social et culturel de toutes les populations dans le monde.

L'éducation doit être accessible à tous les enfants

L'éducation est un droit humain qui doit être accessible à toutes les personnes, sans aucune discrimination. Tous les enfants doivent pouvoir aller à l'école, et ainsi bénéficier des mêmes opportunités de se construire un avenir. Par ailleurs, l'enseignement doit également être gratuit afin que les enfants issus de milieux défavorisés puissent eux aussi jouir de leur droit à l'éducation.

Au-delà de l'accessibilité, le droit à l'éducation suppose aussi que les objectifs de l'apprentissage soient atteints. Cela signifie que tous les enfants ont le droit de bénéficier d'une éducation de bonne qualité et adaptée à leurs besoins. Aussi, les professeurs doivent être formés à des techniques d'enseignement qui allient l'aspect pédagogique et l'aspect ludique, afin de susciter l'intérêt des enfants.

C'est de la responsabilité des pays de garantir le droit à l'éducation de chaque enfant. Ils doivent donc concentrer leurs efforts sur l'enseignement primaire pour rendre les écoles accessibles et gratuites à tous les enfants et ainsi leur permettre d'apprendre à lire et à écrire.

D'après humanium.org © D.R. - Crédits image : pixabay.com

DOCUMENT 2

ACTUALITÉ

Actualité | Économie | Sport | Monde | Culture | Décoration | Voyages

Plus de trois millions et demi d'enfants réfugiés n'ont pas accès à l'école

Par Kim Hullot-Guiot

Selon le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, ce chiffre a augmenté d'un demi-million en un an.

Quelque 91% des enfants de la planète ont accès à l'école primaire. Mais lorsque l'on se concentre sur les enfants réfugiés, ce taux tombe à 61%, déplore, dans un rapport publié fin août, le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, qui s'alarme en outre que ce chiffre ait augmenté d'un demi-million en un an. Dans le secondaire, c'est pire : 23% des adolescents réfugiés fréquentent un établissement, contre 84% en moyenne des adolescents de la planète. Et si 36% des jeunes gens ont accès, dans le monde, à des études supérieures, seuls 1% des jeunes réfugiés font des études. « Plus un réfugié grandit, plus ses chances de se voir refuser l'accès à la salle de classe augmentent », résume Alek Wek, ambassadrice de bonne volonté du HCR*, elle-même réfugiée depuis ses 14 ans. Pourtant, rappelle l'organisation, l'éducation est un droit fondamental, reconnu aussi bien dans la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 que dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

« Pour des millions de jeunes gens, ces années d'exil devraient être passées à l'école, à apprendre non seulement à lire, écrire et compter mais aussi à s'interroger, évaluer, débattre et réfléchir, à apprendre comment faire attention à soi et aux autres, comment se dresser sur ses deux jambes. Pourtant des millions d'enfants sont privés de ce temps précieux », s'inquiète le HCR dans ce rapport. En septembre 2016, les 193 États représentés à l'ONU s'étaient engagés, dans le cadre de la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, à permettre à 500 000 enfants réfugiés jusqu'ici déscolarisés de s'inscrire dans leurs établissements scolaires. Des progrès ont été faits en ce sens, reconnaît l'organisation.

Mais elle souligne aussi que les pays en développement, qui accueillent, en particulier dans des camps, l'immense majorité des réfugiés en âge d'être scolarisés (92%), ont besoin d'être davantage aidés par la communauté internationale pour offrir à ces enfants une éducation de qualité. Qu'il s'agisse de fournir du matériel scolaire et des manuels, ou de rémunérer correctement les professeurs, les ressources manquent. Le HCR suggère que des partenariats avec le secteur privé et avec des organisations humanitaires pourraient permettre d'améliorer l'accès des enfants réfugiés à la scolarisation.

« L'école est le lieu où, pour la première fois depuis des mois, voire des années, les enfants réfugiés peuvent retrouver un sentiment de normalité. Si la tendance actuelle se poursuit, et faute d'investissements urgents dans ce domaine, des centaines de milliers d'enfants viendront s'ajouter à ces inquiétantes statistiques », a commenté, dans un communiqué, le haut-commissaire de l'ONU aux réfugiés, Filippo Grandi. Il a également estimé que l'éducation était une « façon d'aider les enfants à guérir, mais aussi un outil essentiel pour la reconstruction de leur pays. Sans éducation, l'avenir de ces enfants et de leurs communautés sera irrémédiablement assombri ».

*HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés.

D'après Libération.fr © D.R.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ACCUEIL
MINISTÈRE ET SON RÉSEAU
POLITIQUE ÉTRANGÈRE
ECO-DIPLOMATIE
CONSEILS AUX VOYAGEURS
DOCUMENTATION
CONTACTS

Suivez-nous

IMPRIMER

1. Contexte / Situation initiale :

Le droit à l'éducation est un droit humain primordial pour l'épanouissement social et intellectuel de la personne comme pour le développement économique, social et culturel de toutes les sociétés. L'éducation des enfants développe leur esprit critique et leur donne des outils pour aller de l'avant. Or, des millions d'enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation, à l'enseignement primaire ou secondaire ou, plus rarement encore, aux études supérieures.

2. Positionnement du pays :

C'est pourquoi [le pays choisi par le/la candidat(e)], s'engage résolument en faveur du projet établi par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) pour l'éducation des enfants réfugiés.

3. Propositions / perspectives :

Signataire de la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016, [le pays choisi par le/la candidat(e)] soutiendra l'initiative du HCR visant à favoriser des partenariats avec le secteur privé et avec des organisations humanitaires pour améliorer l'accès des enfants réfugiés à la scolarisation.

[Nous écrire](#) | [FAQ](#) | [À propos](#) | [Mentions légales](#) | [Accessibilité](#) | [Lettres d'information](#) | [Plan du site](#)

Le jour de l'examen, l'activité sera au format numérique : il faudra rédiger un texte dans la zone prévue à cet effet. Un pavé numérique sera à disposition pour les accents et la ponctuation.

ACTIVITÉ 2

Vous travaillez pour l'*Organisation Maritime Internationale* (OMI). Vous avez assisté à une table ronde sur l'intervention des ONG dans le sauvetage en mer de réfugiés, et sur la légalité de ces interventions.

Écoutez l'échange et prenez des notes si vous le souhaitez.



RI_C1_ExEpreuve_S2_Act2.mp3

Rédigez un bref compte rendu de l'intervention des trois expert(e)s afin de le communiquer à vos collaborateurs et collaboratrices.

VOTRE COMPTE-RENDU (180-220 mots environ) :

PROPOSITION DE CORRIGÉ

« Immigration et légalité des interventions des ONG »

Compte rendu de la table ronde :

Mathieu STEINER, député européen (Alliance du Centre Européen)
Amandine GAUCHET-PIRON, directrice juridique de l'ONG Médecins sans frontières
Leila MEHRABET, professeur à Sciences Po, spécialiste de l'immigration

Relevé des informations principales attendues :

Thème : Légalité des opérations dirigées par les ONG en mer méditerranée : un affrontement de légitimités juridiques ?

Mathieu STEINER :

- Instrumentalisation politique du conflit juridique par des tiers
- Actions des ONG = travail humanitaire
- Problématique : la Convention Solas demande de transporter les réfugiés jusqu'à un port sûr – mais la notion de port « sûr » fait débat (Europe ? Tunisie ? Lybie ?)

Amandine GAUCHET-PIRON

- Coordination des secours en Méditerranée = agence nationale italienne
- Conflit entre le droit du secours en mer (sauver à tout prix) et le règlement européen du droit d'asile (le pays de débarquement doit gérer la demande d'asile)
- Certains pays refusent ce « fardeau » = « crise du débarquement »
- Activités des ONG critiquées mais ne représentent qu'une petite partie des opérations de secours en Méditerranée

Leila MEHRABET

- Droit d'asile = droit de quitter son pays mais pas d'accord international sur la destination.
- Les ONG revendiquent le droit maritime (secours en mer) pour débarquer les réfugiés en « port sûr ».
- Mais les États (comme l'Italie) profitent du flou juridique pour débarquer certains réfugiés dans des pays « non sûr » (ex. la Lybie, non signataire de la Convention de Genève)

Le jour de l'examen, l'activité sera au format numérique : il faudra rédiger un texte dans la zone prévue à cet effet. Un pavé numérique sera à disposition pour les accents et la ponctuation.

ACTIVITÉ 3

Le musée de l'Homme de Paris (France) va inaugurer l'exposition *La musique du Gabon, entre musique et ethnologie*. Le ministre gabonais de la Culture prononcera le discours d'ouverture.

Vous travaillez dans le cabinet du ministre gabonais et vous êtes chargé(e) d'écrire une proposition de discours pour la cérémonie d'ouverture.

Prenez connaissance des documents 1, 2 et 3 et rédigez le discours d'ouverture.

Vous respecterez le plan suivant :

1. *Formule(s) d'adresse*
2. *Contexte de l'événement*
3. *Portée de l'événement*
4. *Hommage à l'invité(e)*
5. *Remerciements*

DOCUMENT 1



**MUSÉE
DE L'HOMME**



Au nom du Ministre de la Culture et des Arts du Gabon
Monsieur Pierre Effah

De l'Ambassadeur Haut Représentant du Gabon en France
Son Excellence Monsieur Serge Nzamba

En présence de l'ethnomusicologue
Madame Sylviane Bommel

Le musée de l'Homme a le plaisir de vous convier
à l'inauguration de l'exposition :

**RENCONTRE AVEC LA MUSIQUE DU GABON
ENTRE MUSIQUE ET ETHNOLOGIE**

Monsieur Pierre Effah prononcera le discours d'ouverture

Le 7 juillet à 17h00

Avec le soutien de
l'Institut français du Gabon



En collaboration avec
le Muséum national
d'Histoire naturelle



Musée de l'Homme
Place du Trocadéro, Paris 16^e - France
museedelhomme.fr

DOCUMENT 2



MUSÉE
DE L'HOMME

Familles Groupe d'adultes Abonnés Scolaires Champ social Accessibilité FR

PRÉPARER SA VISITE AU PROGRAMME LE MUSÉE SAVOIRS EN PARTAGE

ACHETEZ UN BILLET



RENCONTRE AVEC LA MUSIQUE DU GABON - ENTRE MUSIQUE ET ETHNOLOGIE -

CROISEMENT DE LA MUSIQUE ET DE L'ETHNOLOGIE, L'ETHNOMUSICOLOGIE EST À L'HONNEUR AU MUSÉE DE L'HOMME ! Cette « Expérience sonore » offre un parcours plein de surprises mais aussi d'humour, installations vidéo et sonores

À PROPOS DE L'EXPOSITION

Sur la ligne de l'équateur se trouve la République gabonaise, des paysages qui se transforment en quelques kilomètres seulement en forêts denses, en plaines verdoyantes et vallonnées baignées d'innombrables cours d'eau, en montagnes au sommet desquelles s'accroche la brume après l'orage, en parterres de fleurs arrosés par les fleuves, les lagunes, les mangroves où les oiseaux multicolores, les gorilles, les pachydermes et tant d'autres espèces s'épanouissent.

Francine Lehardi, productrice, et l'ethnomusicologue Sylviane Bommel sont allées à la rencontre du fantastique imaginaire du peuple gabonais. La musique traditionnelle, en hommage aux ancêtres de la grande forêt équatoriale, accompagne les rites et les actes de la vie quotidienne. Les paroles des chants, la poésie sont déterminantes de même que les nombreux instruments qui ne sont pas considérés comme objets matériels mais comme une vie qui se communique, une vie réelle conférée par des mythes fondateurs reconnus par tous les peuples du pays, soit plus de 50 ethnies sans compter la signifiante communauté pygmée.

Une exposition autour des chants et des harpes (Ngombi) des communautés Myènè, de Port-Gentil à Lambaréné, dans plusieurs villages du Fernan Vaz, de la lagune Nkomi, du canton Océan, des quartiers de Port-Gentil, mais aussi du village de Nombeduma sur le lac Onangué.

Des musiques traditionnelles du sud du Pays aux musiques urbaines de la capitale, le long du fleuve Ogooué ou en pirogue sur la lagune du Fernan Vaz, voyage au pays des hommes tranquilles qui portent avec eux la fierté et le culte des ancêtres et qui, luxe inestimable, ont toujours du temps, au cœur d'une nature qui n'a jamais cédé ses droits.

Avec le soutien de l'Institut Français du Gabon et la collaboration du Musée d'Histoire Naturelle de Paris.

D' après :www.museedelhomme.fr © D.R.

DOCUMENT 3

Fiche biographique

Sylviane Bommel

DOMAINES DE RECHERCHE :

- Systématique, catégorisation et évolution des musiques traditionnelles d'Afrique centrale
- Processus conduisant de la conception à la réalisation de la musique
- Développement des méthodes et des concepts d'étude de l'évolution musicale
- Reconstitution de l'histoire du peuplement de l'Afrique centrale à partir de données culturelles
- Processus d'apprentissage du jeu du xylophone chez les Banda Gbambiya de République Centrafricaine
- Cartographie des patrimoines musicaux du Gabon
- Étude de l'origine et de la diversité des populations pygmées du Gabon
- Mise en place d'une méthode de phylogénie musicale



Crédits image : pixabay.com

PARCOURS :

- 2003-présent : Enseignante au Département d'Anthropologie à l'université Omar Bongo à Libreville, Gabon. Responsable du module « Musiques et sociétés » du Master Anthropologie africaine
- 2002-présent : Maître de conférences en Ethnomusicologie au Muséum National d'histoire naturelle à Paris
- 1993-2000: Doctorat en musicologie et ethnomusicologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)
- 1993 : Diplôme d'études approfondies d'anthropologie sociale et ethnologie, université Paris Sorbonne (Paris IV)
- 1992 : Master en musicologie et ethnomusicologie, université Paris Sorbonne (Paris IV)
- 1985-1987 : Diplôme de Fin d'études en Solfège. Diplôme de Fin d'études en flûte à Bec, Conservatoire de Paris

DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- Études des patrimoines musicaux de populations de tradition orale de l'Afrique centrale, principalement de la République centrafricaine et du Gabon. Recherches cherchant à comprendre la pratique musicale pour elle-même et son interaction avec le contexte de production.
- Coordination, depuis plusieurs années, d'un programme d'animations sur le terrain et organisation des concerts de musiques traditionnelles pour l'Ambassade de France au Gabon.

VOTRE PROPOSITION DE DISCOURS (300-350 mots environ) :

1. Formule(s) d'adresse

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Madame Bommel, Mesdames et Messieurs,
Je suis très heureux d'inaugurer l'exposition « Rencontre avec la musique du Gabon -
Entre musique et ethnologie » qui met à l'honneur la musique des cultures gabonaises.

2. Contexte de l'événement

Cette exposition exceptionnelle est le résultat d'une coopération active entre les
services du ministère gabonais de la Culture et des arts, ceux du Musée national
d'Histoire Naturelle de Paris et, évidemment, l'équipe scientifique du Musée de
l'Homme, dirigée par Madame Bommel, avec le soutien de l'Institut français du Gabon.

3. Portée de l'événement

En donnant l'occasion à tous les visiteurs du Musée de l'Homme de cette « Rencontre
avec la musique du Gabon », l'exposition nous permet de découvrir les chants, la
poésie ainsi que les instruments de la musique gabonaise d'hier et d'aujourd'hui, depuis
les chants et les harpes traditionnelles de la communauté Myènè, jusqu'aux musiques
urbaines de la capitale. Cette expérience sonore nous emmène à la rencontre du
fantastique imaginaire musical du peuple gabonais qui accompagne et rythme sa vie
quotidienne.

4. Hommage à l'invité(e)

Je voudrais remercier très chaleureusement Madame Sylviane Bommel, figure
éminente dans le domaine de l'ethnomusicologie. Avec la productrice Madame
Francine Lehardi, elle a parcouru le Gabon qu'elle connaît si bien pour recueillir auprès
des communautés du pays les témoignages sonores et les enregistrements vidéos de
cette exposition.

Docteure en musicologie, maître de conférence en Ethnomusicologie, enseignante au
département d'Anthropologie de l'université de Libreville, Madame Bommel construit
une œuvre multidisciplinaire centrée sur l'étude des patrimoines musicaux des
populations de tradition orale de l'Afrique centrale, et, principalement, du Gabon. C'est
ainsi qu'elle développe des méthodes et des concepts pour rendre compte de
l'évolution musicale de ces populations, qu'elle cartographie les patrimoines musicaux
du pays, ou qu'elle étudie l'origine et de la diversité des populations pygmées au Gabon.
Nous sommes très honorés et reconnaissants de sa présence aujourd'hui.

5. Remerciements

Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à l'Institut français du Gabon
pour son soutien à la réalisation de cette exposition.
Je vous souhaite maintenant une excellente visite !

Le jour de l'examen, l'activité sera au format numérique : il faudra rédiger un texte dans la zone prévue à cet effet. Un pavé numérique sera à disposition pour les accents et la ponctuation.

ACTIVITÉ 1

Préparation : 15 minutes [*recommandé*]
Passation : 10 minutes

Situation :

Vous êtes responsable d'une mission de l'ONG *HumaniTélécoms* au Mozambique.

Suite au cyclone Idai, cette mission d'aide technique consiste à installer des moyens de communication (connexions internet par satellite) pour les populations locales et les acteurs humanitaires afin de faciliter leurs opérations d'aide humanitaire dans la région de Beira. En effet, plusieurs grandes ONG d'aide humanitaires sont déjà sur place, notamment *Médic International*, organisation francophone qui bénéficie de larges moyens humains et logistiques.

Vos équipes sont arrivées avec tout leur matériel à l'aéroport de la ville de Beira. Vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains et logistiques de *Médic International* pour mener à bien vos propres opérations.

Tâche :

Vous téléphonez à la Direction des missions d'urgences au siège de l'ONG *Médic International* à Genève (Suisse) pour solliciter son appui.

Vous lui présentez la situation et le projet de votre ONG et vous négociez son appui pour :

1. **la mise à disposition des moyens de transport de *Médic International* à Beira** (Transport de personnel et de matériel ; Objectif : atteindre les 5 zones isolées où seront installés les équipements de communication de *HumaniTélécoms* ; Manga + Dondo + Mafambisse = 2 ingénieurs (2 jours dans chaque village), Villa Ariage = 1 ingénieur ; Bandua = 1 ingénieur ; budget disponible = 1 000 USD) ;
2. **le stockage sécurisé du matériel dans les locaux utilisés par *Médic International*** (Stockage sécurisé = surveillance des bâtiments ; stockage à Beira + dans les 5 zones isolées où seront installés les équipements de communication de *HumaniTélécoms* ; budget disponible = 1 000 USD).

Votre préparation et votre négociation s'appuieront les documents de contexte ci-joints (documents 1 et 2).

DOCUMENT 1

**HumaniTélécoms**

Aide internationale

Cyclone Idai

Après le passage d'un puissant cyclone tropical au Mozambique dans la nuit du 14 au 15 mars, les équipes de HumaniTélécoms vont se déployer sur la côte de Beira pour fournir des moyens de communication à la communauté humanitaire et aux populations sinistrées.

Contexte

Dans la nuit du 14 au 15 mars, le cyclone Idai s'est abattu sur la région côtière du Mozambique, entraînant des vents violents et de fortes pluies. Le cyclone a touché terre dans la région de Beira, troisième ville du pays. Le bilan officiel s'élève à 598 morts et plus de 1 523 personnes blessées. Le nombre de déplacés internes a atteint près de 146 000 personnes. De nombreuses régions restent sans électricité et sans réseaux de téléphonie mobile stables. L'ONU a estimé à 1,85 millions le nombre de personnes affectées.

Outre les conséquences directes du cyclone, les pluies torrentielles et les inondations ont eu des effets dévastateurs sur la population. La ville de Beira a été durement touchée avec près de 80% de son infrastructure économique affectée. Dans tout le pays, plus de 711 000 hectares de cultures ont été détruits.

Déploiement

HumaniTélécoms a surveillé la situation dans la région depuis la formation du cyclone au début du mois de mars. En raison de sa forte intensité, notre équipe s'est déployée depuis notre siège quelques heures après l'impact pour fournir des moyens de communication aux populations touchées.

Dès son arrivée à Maputo, la capitale, l'équipe a pu rejoindre Beira, la principale zone affectée, la ville était accessible uniquement par avion. Depuis Beira, les opérations de HumaniTélécoms pourront s'étendre à d'autres zones touchées et déployer des équipes pour assister la population et la coordination humanitaire. La mise en place des connexions internet et téléphoniques par satellite permettra de soutenir les ONG présentes dans la région et de faciliter l'installation d'un centre de traitement contre le choléra et pour la purification de l'eau.

D'après www.tsfi.org © D.R.

DOCUMENT 2



Humanité Télécoms
Aide internationale

Feuille de route Mission Idai Mozambique

Nature des interventions : Acheminement, stockage et surveillance, installation et maintenance de réseaux pour la communication par téléphone et par internet via satellite

Effectifs : 5 : 4 volontaires ingénieurs télécoms + 1 responsable de mission

Matériels : 6 kits ComSat (émetteur-récepteur satellite) complets + 6 batteries solaires ; 2 mini-générateurs diesels ; 3 « caisses à outil » + 6 ordinateurs portables. Total : 850 kg.

Bénéficiaires : Populations civiles locales, associations/organisations d'aide humanitaire

Zone : Beira et alentours

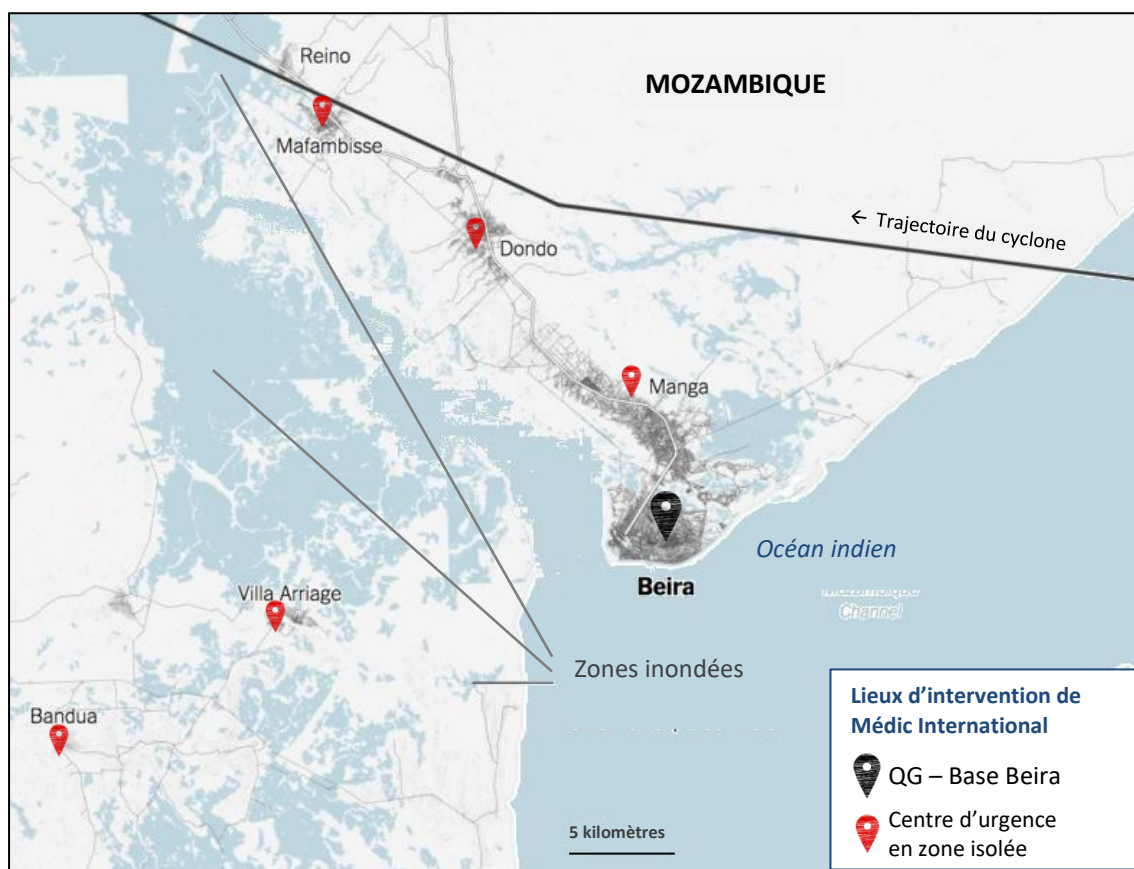
Partenaires : Médic International (à confirmer)

Nomenclature logistique : - transport des matériels et du personnel ;
- stockage et surveillance des matériels

Actions planifiées pour le : le plus tôt possible

Durée de la mission : 7 jours (installation + formation) + 10 jours (entretien + suivi)

État de la situation : cf. carte



SUPPORT POUR L'ANIMATION ET L'ÉVALUATION

Préparation : 10 minutes [recommandé]
Passation : 5 minutes

Rôle :

Vous travaillez à la Direction des missions d'urgences au siège de l'ONG *Médic International* à Genève (Suisse). L'ONG intervient partout dans le monde sur des missions médicales d'urgence et bénéficie de larges moyens humains et logistiques.

À la suite du passage du cyclone Idai au centre du Mozambique, *Médic International* a installé son quartier général logistique et opérationnel à Beira, à proximité de l'aéroport. L'ONG a également installé des centres d'urgence en zone isolée (dispensaires / hôpitaux de campagne sous tentes) près des villages de Manga, Dondo, Mafambisse, Villa Ariage et Bandua.

Le/La candidat(e) est responsable d'une mission de l'ONG *HumaniTélécoms* au Mozambique.

Il/Elle vous téléphone pour solliciter l'appui de votre ONG *Médic International*.

Il/Elle doit vous présenter la situation et le projet de son ONG et négocier votre appui pour :

1. la mise à disposition des moyens de transport de *Médic International* à Beira
2. le stockage sécurisé du matériel de l'ONG *HumaniTélécoms* dans les locaux de *Médic International*

Lancement de l'interaction :

Vous pouvez lancer le/la candidat(e) de la façon suivante :

- Vous : « Direction des missions d'urgences de *Médic International*, bonjour. »

Éléments pour l'interaction :

Laissez le/la candidat(e) prendre en charge l'interaction, invitez-le/la à proposer des options.

Appuyez-vous sur les éléments ci-dessous pour la négociation avec le/la candidat(e).

Mise à disposition des moyens de transport de *Médic International* à Beira

- Faire préciser les besoins : combien de personnes ? quelle quantité de matériel ? *Réponse attendue : 4 ingénieurs + 1 responsable de mission ; 850 kg de matériel (émetteurs-récepteurs satellite, batteries solaires ; mini-générateurs diesels ; caisses à outil, ordinateurs portables.*
- Transport vers Manga, Dondo, Mafambisse : possible par véhicule 4x4 de *Médic International* ; *Rép. att. : OK + Demande de faire des étapes de 2 jours par ville.*
- Accepter la possibilité d'étapes de 2 jours par ville. Condition : hébergement avec les équipes *Médic International* locales) *Rép. att. : OK.*
- Frais de carburant à prévoir (+/- 400 USD). *Rép. att. : OK (budget suffisant).*
- Transport vers Villa Ariage et Bandua : Liaison routière impossible ; option : transport aérien possible en lien avec les autorités locales (aéroport de Beira) ; *Rép. att. : Demande de contact*
- Proposer que *Médic International* mette *HumaniTélécoms* en lien avec les autorités locales.

Stockage sécurisé du matériel

- Accepter stockage du matériel dans les locaux de *Médic International* à Beira et dans les 5 zones isolées. Condition : solution de gardiennage (renforcement) à trouver sur place. *Rép. att. : Demande de contact*
- Proposer que *Médic International* aide *HumaniTélécoms* à recruter des gardiens.
- Demander un accès prioritaire aux installations de communication pour les équipes de *Médic International* *Rép. att. : OK.*

Pistes pour l'évaluation :

Vous porterez attention à la posture professionnelle du candidat au cours de l'entretien :

- respect des codes culturels de la prise de contact ;
- respect des codes professionnels dans la présentation du projet.

* * *

ACTIVITÉ 2

Préparation : 0 minute. Pas de préparation
Passation : 5 minutes

Situation :

Vous passez un entretien de recrutement pour un poste dans le domaine des relations internationales, dans une institution européenne ou internationale, un ministère, une ambassade ou une ONG.

Vous avez déjà présenté votre profil et votre parcours (probablement en langue maternelle).

Comme le poste que vous visez demande des compétences de communication en français, la fin de l'entretien se déroule en français.

Tâche :

Votre interlocuteur/interlocutrice vous pose une à deux questions auxquelles vous apporterez une réponse développée, détaillée et argumentée.

SUPPORT POUR L'ANIMATION ET L'ÉVALUATION**Préparation :** 10 minutes *[recommandé]***Passation :** 5 minutes**Rôle :**

Vous travaillez pour une institution européenne ou internationale, un ministère, une ambassade ou une ONG et vous êtes chargé(e) de recruter un(e) nouveau/nouvelle collaborateur/collaboratrice.

Le/La candidat(e) a postulé et a été retenu(e) pour passer un entretien de recrutement.

On imagine que le/la candidat(e) a déjà présenté son profil et son parcours (probablement en langue maternelle).

Comme le poste visé par le/la candidat(e) demande des compétences de communication en français, la fin de l'entretien se déroule en français.

Le/La candidat(e) doit répondre à une ou deux questions de façon développée, détaillée et argumentée.

Lancement de l'interaction :

Lancez le/la candidat(e) de la façon suivante :

Vous : « Bien, nous allons maintenant poursuivre cet entretien en français.

Je vais vous poser quelques questions.

Tout d'abord... (formulez la question). »

Liste de questions possibles :

Pour ne pas mettre inutilement le/la candidat(e) en difficulté, vous choisirez une à deux questions pertinentes en fonction du profil du/de la candidat(e), étudiant(e) ou professionnel(le).

Thème : Compétences transversales :

1. Selon vous, quelles sont les compétences nécessaires pour travailler dans les Relations Internationales ? Pourquoi ?

Thème : Éthique

2. Si l'on vous demandait d'exécuter un ordre que vous estimez préjudiciable à l'image de votre pays/institution, quelle serait votre réaction ?

Thème : Attitudes/Relations au travail

3. Comment reconnaître et gérer les différences culturelles dans le domaine des Relations internationales ?

Thème : Autorité/Management

4. Selon vous, sur quoi repose l'autorité d'un(e) responsable ? Idéalement, sur quoi devrait-elle reposer ? Donnez des exemples.

* * *

Activité 2 (RI_C1_ExEpreuve_S2_Act2.mp3)

Journaliste : Migrants et navires d'ONG, quelle est la légalité de ces interventions en Méditerranée ? Trois invité(e)s pour répondre à cette question : Mathieu Steiner, Leila Mehrabet et Amandine Gauchet-Piron. Alors, rentrons de plein pied dans le sujet : Mathieu Steiner, on a le sentiment d'avoir assisté à un affrontement de légitimité juridique. Est-ce qu'on peut affirmer aujourd'hui que les opérations qui sont menées en mer par les ONG en Méditerranée, sont illégales ?

Mathieu Steiner : Il faut prendre un petit peu le temps pour regarder un peu dans le détail ce qui se passe. Je ne vais pas avoir une expression juridique dans le sens propre du terme, mais plutôt politique, dans un contexte juridique qui est difficile. Ce conflit est parfois instrumentalisé par des tiers, mais les ONG, notamment celles qui se battent comme ça, à aller pêcher des migrants qui sont en train de mourir sous leurs yeux, font un travail d'ONG humanitaire. Après, il peut y avoir ici ou là des militants, bien sûr, qui ont des visées politiques, mais je pense qu'il faut bien faire la distinction entre les uns et les autres.

Deuxièmement, effectivement, il y a une question de droit qui se pose puisque, quand on regarde un petit peu ce qu'est l'organisation de sauvetage en mer, la convention Solas qui dit que les États s'organisent et qu'il faut ramener les personnes auprès du port sûr le plus proche ; et toute la question c'est : qu'est ce que le port sûr le plus proche ? Alors, quand on est dans les eaux, communautaires, la question est facile, c'est forcément un port des eaux des communautés européennes, quand on est dans les eaux internationales, on peut se dire qu'il y a, effectivement, je dirais, un port sûr qui peut exister du côté par exemple de la Tunisie ou ailleurs. Quand on est dans les eaux libyennes, ça devient assez compliqué. Et je crois que c'est un petit peu ça le cœur du débat.

Mais, avant d'en arriver à cette question, j'aimerais entendre Amandine Gauchet-Piron, en tant que directrice juridique de Médecin sans frontières. Évidemment, c'est une question de l'affrontement de légitimité juridique, en quelque sorte. Je croyais qu'il y avait une sorte de hiérarchie de différents droits. Or, on a l'impression que, entre le droit de la mer et le droit international, il y a une sorte de flou qui règne. On ne sait plus très bien ce qui prime sur quoi aujourd'hui...

Amandine Gauchet-Piron : Alors, surtout en situation de conflits, de tensions, on se rend compte qu'il y a toujours trop de droits et c'est très important de revenir à la hiérarchie justement. Non, les ONG aujourd'hui ne sont pas dans des activités illégales, ou peut-être vraiment de façon ponctuelle, rarissime. Mais depuis l'été 2017, il y a un code de conduite italien, aucune intervention n'a lieu dans les eaux territoriales libyennes, aucune ; et toutes les interventions sont coordonnées par les centres de secours en mer italiens.

À partir de là, effectivement, c'est le droit de la mer qui est en route, et c'est un problème d'affrontement entre les droits des réfugiés européens et le droit du secours en mer. Puisque le droit de la mer dit bien ce que vous avez mentionné, c'est que les États s'organisent pour assurer le secours en mer et en l'occurrence, aujourd'hui, ce sont les Italiens qui gèrent cette partie de la Méditerranée.

Et quand les Italiens organisent des opérations de secours dans les eaux territoriales libyennes, eh bien, les Italiens désignent le port de débarquement. Les ports de débarquement sont la plupart en Italie, mais pas forcément. On a un problème avec des pays qui ne sont pas forcément désireux. La tension, c'est le fait que les accords sur les réfugiés au niveau européen font que le port de débarquement va devenir le pays qui va porter le fardeau de la demande d'asile.

Et là, effectivement, il y a une incompatibilité entre l'esprit de secours en mer - qui veut qu'on sauve à tout prix - et l'esprit du droit de réfugiés en Europe qui pénalise, d'une certaine manière, les États qui laissent passer les réfugiés à leurs frontières en leur disant : « c'est rentré par chez vous, ça sera géré chez vous ».

Le problème du secours en mer, il est résolu, mais la crise à laquelle on assiste aujourd'hui, c'est la crise du débarquement. Donc, en fait, on a un affrontement entre le droit du secours et le règlement européen. Ce qui est dramatique, c'est que c'est le règlement européen du partage de l'asile qui prévaut, alors que le droit de secours en mer, c'est un droit de vie et de mort qui concerne aussi les plaisanciers.

Et l'autre point aussi très important à rappeler, c'est que toutes ces opérations de secours se font via cette agence nationale italienne et que les ONG prennent une toute petite part, ce sont les porte-conteneurs, les bateaux militaires, les bateaux de plaisance, tout le monde participe à cette opération et soudainement, c'est vrai que c'est sur les ONG que va se porter le reproche, alors qu'ils ne prennent qu'une partie...

Merci. Alors, puisqu'on a parmi nous Madame Leila Mehrabet, qui connaît bien justement cette question du droit européen des réfugiés, pourquoi cette confrontation entre ce droit de secours en mer et ce droit des réfugiés qui prévaudrait aujourd'hui ? Quel est votre regard ?

Leila Mehrabet : C'est effectivement un jeu de lois, un jeu de droits : il y a le droit maritime, il y a le droit de secours en mer. Mais il y a aussi le droit d'asile, avant même de parler d'arriver en Europe. C'est-à-dire que, finalement, on a un droit d'asile qui dit qu'on peut quitter son pays. Par contre, il n'y a aucun droit international qui dit qu'on peut arriver quelque part, mais à priori on peut quitter son pays. Est-ce que, dans cette situation, on peut renvoyer des gens dans un pays qui évidemment n'a jamais signé la convention de Genève, comme la Lybie, qui n'est pas un pays sûr ? On voit bien que les ONG ne veulent pas ramener les réfugiés dans ce pays et, ce faisant, ils respectent effectivement le droit maritime. Mais qui enfreint ce droit ? L'Italie. On dit que ce sont les ONG qui le font, mais ce qu'on voit bien, c'est que ce sont plutôt les États qui jouent entre ces différents répertoires juridiques. Ce qui, à mon avis, n'est pas la vraie question.

Mathieu STEINER, à ce propos, une réaction ?...

* * *